



## CONDITIONS D'ANNULATION 2021

### Sans prépaiement

- Annulation gratuite au plus tard 7 jours avant la date d'arrivée.
- Si annulée entre 5 et 7 jours avant l'arrivée, 30% de la réservation sont facturés et non remboursables.
- Si annulée entre 3 et 4 jours avant l'arrivée, 50% de la réservation sont facturés et non remboursables.
- Si annulée 2 jours avant l'arrivée ou en cas de non-présentation, 100% de la réservation sont facturés et non remboursables.
- Numéro de carte bancaire en garantie

### Avec prépaiement

- Si annulée 30 jours avant l'arrivée, 100% de la réservation sont facturés et non remboursables.
  - A partir de 01h00 le jour de l'arrivée ou en cas de non-présentation, 100% de la réservation sont facturés et non remboursables.
- Dépôt de garantie**
- 50% du montant total sans les extras sont débités à la réservation.

## ASSURANCE ANNULATION COVID 19

### Est couvert (exemples)

- Je suis en quarantaine pour COVID-19 (Test positif)
- Je voudrais annuler mon voyage car je suis cas contact avéré dans l'attente de mes résultats du test PCR
- Je voudrais annuler mon voyage car je suis atteint de la COVID 19 (hospitalisation)
- Je voudrais annuler mon voyage car je suis malade, mon médecin confirme que je ne suis pas en état de voyager et suspecte un COVID
- Je voudrais annuler car un membre de ma famille (selon définition) est atteint de la COVID 19 (hospitalisation)
- Je voudrais annuler mon voyage car je suis malade de la COVID (test positif)
- Je voudrais annuler mon voyage car je suis cas contact avéré dans l'obligation de m'isoler et de faire le test PCR
- Je voudrais annuler car un proche est gravement malade de la COVID (hospitalisation / décès)
- Je voudrais annuler car je suis réquisitionné par les autorités dans le cadre de la lutte contre le COVID
- Refus d'embarquement en raison d'un test de température

### N'est pas couvert

- Fermetures des frontières
- Etat d'urgence sanitaire
- Quarantaine et confinement généralisés
- Cas de maladie en cas de séjour dans un pays formellement déconseillé par son gouvernement
- Fermeture administrative de l'établissement

## Couvertures supplémentaires

- Décès, maladie grave ou accident corporel grave de l'Assuré ou d'un membre de sa famille
- Annulation pour maladie déclarée dans le mois précédant le départ en cas d'épidémie ou de pandémie
- Complications dues à l'état de grossesse
- Dommages matériels graves à votre résidence principale ou secondaire, votre exploitation agricole ou vos locaux professionnels.
- Dommages grave à votre véhicule
- Votre convocation en tant que témoin ou juré d'assise,
- Votre convocation pour une adoption d'enfant
- Votre convocation, un examen de rattrapage universitaire
- Obtention d'un emploi de salarié pour une durée de plus de 6 mois
- Licenciement économique ou rupture conventionnelle
- Mutation professionnelle nécessitant un déménagement
- Une contre-indication de vaccination
- Attentat ou catastrophe naturelle
- Empêchement pour vous rendre au lieu de séjour par route, chemin de fer, avion, voie maritime, le jour de début du séjour
- Suppression ou modification des dates de vos congés payés (A2) (\*25% de franchise)
- Le vol de vos papiers d'identité (A2) (\*25% de franchise)

## Montants & Franchise

- Maximum de 32.000 euros par dossier
- Franchise de 3% (minimum de 2 euros et maximum de 150 euros par dossier)\*

## Nous contacter

Pour plus d'informations, merci de nous contacter par :

Mail : [contact@hotelgoeland.com](mailto:contact@hotelgoeland.com)

Via notre formulaire de contact [ici](#)

Par téléphone : **+33 (0)4 95 70 14 15**

Nous vous répondons par téléphone du lundi au samedi de 9h à 13h et par mail.



Casa Santini  
Le Goéland  
Punta-Arcata